

# Utilisateur manuel



POWER YOUR RIDE

**LEVIT**

# Bienvenue dans la famille LEVIT !

Cher client,

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et pour l'achat de votre vélo LEVIT.

Chaque vélo que nous produisons est conçu avec le plus grand soin, dans le but de vous offrir une expérience de conduite exceptionnelle. Chaque composant est rigoureusement sélectionné et testé pour garantir performance et fiabilité. Votre satisfaction est au cœur de nos priorités.

Nous espérons que vous parcourrez de nombreux kilomètres avec plaisir à bord de votre nouveau vélo.

Veuillez respecter les réglementations en vigueur et adopter un comportement responsable sur la voie publique. N'utilisez votre vélo que dans le cadre prévu à cet effet, afin d'assurer votre sécurité et celle des autres.

Dans les pages suivantes de ce manuel, vous trouverez des conseils utiles pour effectuer les réglages appropriés, assurer l'entretien de base de votre vélo, ainsi que les informations relatives à la garantie.

Toute l'équipe de **LEVIT s.r.o.** vous souhaite de belles aventures à vélo et de nombreux kilomètres de bonheur en selle.

LEVIT Ltée.

Dr Teuchmann 552

542 32 Upice

République tchèque

**[www.levit.bike](http://www.levit.bike)**

# Contenu

Qu'est-ce qu'un vélo électrique et en quoi consiste-t-il ?	3
Capacité de charge totale du vélo électrique LEVIT	4
Données techniques du vélo électrique LEVIT	4
Catégorie de vélos électriques LEVIT selon la norme EN 17406	6
Informations de base pour l'utilisation d'un vélo électrique	6
Contrôle des écrans Codac	8
Manipulation de la batterie spinale	10
Charger la batterie	11
Entretien des vélos électriques	13
Questions fréquemment posées	16
Garantie et inspection de garantie	18
Élimination des équipements électriques	19
Modèles de vélos électriques	20
Carte de garantie	21
Inspections de service	22

# Qu'est-ce qu'un vélo électrique et en quoi consiste-t-il ?

Un vélo électrique, ou **VAE** (vélo à assistance électrique), est un vélo classique équipé d'un **moteur électrique**, d'une **unité de commande** et d'une **batterie**. Ce système forme une assistance au pédalage, visant à faciliter l'effort physique et à améliorer le confort de conduite.

Le moteur ne s'active que lorsque le cycliste pédale et fait tourner les manivelles. Un **capteur intégré**, situé soit dans le boîtier de pédalier soit dans le moteur central, détecte ce mouvement et enclenche l'assistance.

Selon la **norme européenne EN 15194-1**, la vitesse maximale à laquelle le moteur peut assister est **limitée à 25 km/h**. Au-delà de cette vitesse, l'assistance se coupe automatiquement, et le vélo fonctionne alors comme un vélo traditionnel. En cas de batterie vide ou de moteur désactivé, le vélo reste pleinement fonctionnel : la résistance au pédalage reste minimale, ne gênant pas la conduite.

Les vélos électriques peuvent également être équipés d'un **mode d'assistance à la marche**, activé via un bouton de commande ou une gâchette. Ce mode propulse le vélo à une vitesse maximale de **6 km/h**, sans avoir à pédaler. Il est particulièrement utile pour pousser le vélo, par exemple en montée ou lors de manœuvres à pied. Ce mode ne permet pas d'atteindre des vitesses supérieures sans pédalage actif.

Les vélos électriques conformes à la norme EN 15194-1 sont légalement considérés comme des **vélos classiques**. Aucun **permis de conduire** n'est requis pour les utiliser, ils sont autorisés sur les **pistes cyclables**, et le port du **casque** n'est obligatoire que pour les **moins de 18 ans**. Toutefois, nous recommandons vivement à tous les cyclistes de porter un casque, quel que soit leur âge.

Les vélos électriques **LEVIT** répondent pleinement à la norme **EPAC (Electrically Power Assisted Cycles)**, telle que définie par la norme **ČSN EN 15194**, garantissant sécurité, fiabilité et conformité aux exigences européennes.

Techniques relatives à l'équipement électrique des vélos électriques et à leur marquage. Selon cette norme, un vélo électrique doit répondre aux conditions suivantes :

- Puissance nominale du moteur:** 250 W.
- Vitesse maximale avec assistance:** 25 km/h. Le moteur désactive son assistance lorsqu'il atteint cette vitesse.

□ **Activation du moteur:** Le moteur doit être activé uniquement par le pédalage, à l'exception de l'accélérateur qui peut fonctionner de manière autonome jusqu'à une vitesse de 6 km/h.

Pour utiliser le vélo électrique LEVIT, vous n'avez pas besoin de plaque d'immatriculation, de permis technique, de contrôle technique ou d'assurance obligatoire. Un permis de conduire n'est pas requis et si vous avez plus de 18 ans, vous n'êtes pas obligé de porter un casque de vélo. L'obligation légale de porter un casque de vélo pour les personnes de moins de 18 ans est régie par les lois en vigueur dans votre pays. Capacité de charge totale du vélo électrique LEVIT Pour l'utilisation d'un vélo électrique, la capacité de charge totale du produit est calculée comme la somme du poids du vélo électrique, du cycliste et des autres accessoires. Ces informations sont toujours indiquées sur l'étiquette d'information de l'EPAC. Données techniques du vélo électrique LEVIT Puissance nominale du moteur 250 W Tension du système 36 V

## Capacité de charge totale du vélo électrique LEVIT



Pour l'utilisation d'un vélo électrique, la capacité de charge totale du produit est calculée comme la somme du poids du vélo électrique, du cycliste et des autres accessoires.

Ces informations sont toujours indiquées sur l'étiquette d'information de l'EPAC.

## Données techniques du vélo électrique LEVIT

Puissance nominale du moteur	<b>250 W</b>
Tension du système	<b>36 V</b>
Température de fonctionnement	<b>-10 – 40°C</b>
Température de stockage	<b>10 – 40°C</b>
Degré de protection	<b>IP54</b> (protection contre la poussière et les éclaboussures d'eau)
Niveau de bruit	<b>&lt; 60 dB</b>



# Catégorie de vélos électriques LEVIT selon la norme EN 17406

Les vélos électriques LEVIT sont classés en différentes catégories d'utilisation, conformément à la norme EN 17406, qui définit les environnements et conditions d'usage pour chaque type de vélo.



## Catégorie 1 – Usage urbain et cyclable

Vélos électriques conçus pour une utilisation sur des routes non accidentées et non nivelées, telles que : routes urbaines, pistes cyclables. Ces vélos ne sont pas adaptés à une conduite sur des terrains accidentés ou irréguliers.



## Catégorie 2 – Usage urbain renforcé

Vélos électriques adaptés à une utilisation sur : routes pavées, pistes cyclables avec de légères irrégularités. Ils peuvent supporter des conditions légèrement plus exigeantes que ceux de la catégorie 1. Hauteur maximale de saut recommandée : inférieure à 15 cm



## Catégorie 3 – Usage mixte et chemins modérés

Vélos électriques conçus pour une conduite sur : surfaces mixtes, terrains modérément accidentés, présence occasionnelle de bosses ou de nids-de-poule. Hauteur maximale de saut recommandée : inférieure à 61 cm Ces vélos offrent une robustesse accrue pour les utilisateurs recherchant plus de polyvalence, tout en restant dans les limites d'un usage récréatif ou quotidien.

# Informations de base pour l'utilisation d'un vélo électrique

Utilisation d'un vélo électrique : principes de base

Conduire un vélo électrique ressemble beaucoup à l'utilisation d'un vélo classique. Il vous suffit de monter en selle et de commencer à pédaler.

Dès que vous initiez le mouvement, le moteur s'active automatiquement et vous assiste en fonction du niveau d'assistance sélectionné.

Ce réglage s'effectue généralement via un panneau de commande situé sur le guidon, vous permettant de choisir l'intensité de l'assistance selon vos besoins.

Lorsque vous cessez de pédaler, le moteur se désactive.

Sur la plupart des modèles, cela se produit dans les deux secondes suivant l'arrêt du pédalage.

Ainsi, si vous vous arrêtez à un feu ou faites une pause, le moteur s'éteint automatiquement, ce qui économise l'énergie et renforce la sécurité.

Dès que vous atteignez une vitesse **de 25 km/h**, le moteur interrompt l'assistance, conformément aux normes légales en vigueur.

Si votre vitesse redescend en dessous de ce seuil, l'assistance reprend automatiquement.

Ce fonctionnement assure que le vélo électrique respecte les limites de vitesse autorisées pour l'assistance.

Le moteur ne fonctionne pas si vous ne pédalez pas ou si vous tournez les manivelles en arrière. Si vous souhaitez rouler sans assistance, il vous suffit donc de cesser de pédaler, et vous pourrez continuer comme sur un vélo classique.

Ce système d'assistance intelligent est conçu pour rendre la conduite naturelle, fluide et sécurisée.

Les vélos électriques représentent une solution idéale pour les déplacements urbains ou les trajets plus longs, tout en réduisant l'effort physique requis.



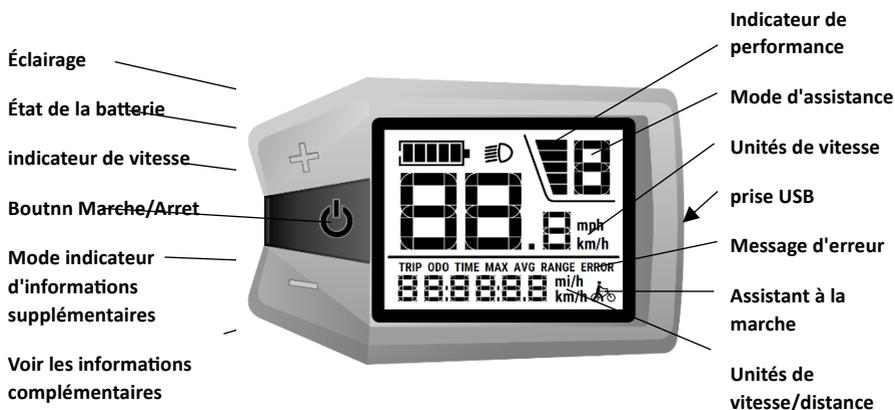
## Recommandations d'utilisation et avertissements

Une utilisation prolongée du vélo électrique avec un mode d'assistance élevé combiné à une cadence de pédalage faible peut entraîner une surchauffe du moteur. Dans certaines conditions, notamment en cas de charges importantes (montées raides, poids élevé, vent de face), cela peut même provoquer des dommages au système moteur. Dans ce type de situation, il est fortement recommandé de : réduire le niveau d'assistance, passer à une vitesse plus légère (plus facile à pédaler), maintenir une cadence de pédalage régulière pour un fonctionnement optimal

### Influences électromagnétiques

Le fonctionnement du vélo électrique peut être perturbé par des champs électromagnétiques externes, notamment à proximité de sources puissantes d'émission (lignes haute tension, antennes relais, équipements industriels, etc.). Ces interférences sont généralement temporaires et cessent dès que le vélo s'éloigne de la source.

# Contrôle des affichages CODAC



## Allumer et éteindre

### 1. Allumez le système électrique sur la batterie

Activez la batterie en appuyant sur le bouton situé sur son corps.

### 2. Allumez le panneau LCD du vélo électrique

Sur le contrôleur d'affichage, appuyez sur le bouton « **Power** » et maintenez-le enfoncé pendant **5 secondes**. Vous pouvez également éteindre le système électrique de la même manière. Pour éteindre la batterie du cadre, maintenez le bouton enfoncé pendant **4 secondes**. Le système s'éteindra automatiquement après **10 minutes** d'inactivité pour économiser de l'énergie.

## Paramètres du mode d'assistance

Pour changer le mode d'assistance entre **0 et 5**, appuyez brièvement sur le bouton « + » « - ». Le mode d'assistance le plus élevé est marqué par le numéro 5, le mode marqué 0 est sans l'assistance du moteur électrique.

**Lorsque vous roulez à basse cadence avec un mode d'assistance élevé, il est possible que le moteur émette de légères vibrations temporaires.**

**Ce phénomène est normal, mais il indique que le moteur fonctionne dans des conditions sous-optimales.**

## Assistant à la marche

L'assistant à la marche est une fonction pratique permettant de faire avancer le vélo électrique à vitesse réduite lorsque vous le poussez à pied.

Activation :

Pour activer cette fonction, maintenez enfoncé le bouton « - » sur l'écran de commande.

Note : Un mode d'assistance compris entre 1 et 5 doit être sélectionné pour que l'assistant à la marche soit opérationnel.

Lorsque la fonction est activée, le vélo avance à une vitesse comprise entre 4 et 6 km/h, facilitant ainsi la manipulation du vélo à la main, notamment en montée ou sur terrain irrégulier.

L'assistance à la marche se désactive automatiquement dès que vous relâchez le bouton.

**Après avoir activé l'assistance à la marche, n'essayez pas d'empêcher le vélo électrique de bouger. Dans ce cas, le moteur peut être endommagé.**

## Modification du mode d'indicateur d'informations supplémentaires

Pour modifier les informations affichées sur l'écran, appuyez brièvement sur le bouton « **Power** ». Les informations sont affichées dans l'ordre suivant :



## Effacement des données temporaires

Pour supprimer les données temporaires (TRIP, TIME, MAX, AVG), appuyez deux fois sur le bouton « **Power** ». L'écran affiche **rES**. Utilisez les boutons « + » et « - » pour sélectionner l'option **Y** et confirmez avec le bouton « **Power** ».

## Paramètres

Pour accéder au mode de réglage des paramètres, appuyez deux fois sur le bouton « **Power** ». Pour modifier le paramètre, utilisez les boutons « + » « - » et pour enregistrer le paramètre défini, appuyez sur le bouton « **Power** ».

## Allumer l'éclairage (uniquement si l'éclairage est installé)

Pour allumer les feux avant et arrière, maintenez le bouton « + » enfoncé pendant 1 seconde.

## Prise USB

L'écran est équipé d'une prise micro USB pour charger les appareils mobiles. (5 V/0,5 W). Pour connecter votre appareil au connecteur de charge, utilisez un adaptateur ou un câble avec un connecteur **Micro USB-B**.

## Explications

Les réglages suivants sont accessibles via l'interface de commande de votre vélo électrique **LEVIT** :

- **rES** – Réinitialisation du compteur journalier  
Permet de remettre à **zéro** les kilomètres parcourus dans la journée.
- **ONU** – Réglage de l'unité de distance  
Permet de basculer entre les unités **kilomètres (km)** et **miles (mi)**.
- **Ld** – Réglage de la circonférence de la roue (en cm)  
Sert à ajuster la circonférence de la roue. La valeur peut être modifiée dans une **plage de  $\pm 5$  %** par rapport au réglage par défaut, pour une mesure de vitesse plus précise.
- **bL** – Réglage du rétroéclairage de l'écran  
Ajuste l'intensité du rétroéclairage de l'écran dans une plage de **1 à 3** (1 = faible, 3 = fort).
- **Ls** – Limitation de la vitesse d'assistance  
La valeur **20** correspond à une **vitesse maximale assistée de 25 km/h**, conformément à la norme EPAC. Cette valeur peut être ajustée selon la configuration locale ou les préférences de l'utilisateur, dans les limites légales.
- **SPS** – Signal du capteur de vitesse  
Affiche ou détecte la présence du **signal envoyé par le capteur de vitesse** (utile pour le diagnostic ou les réglages fins).
- **Cr** – Affichage de la valeur actuelle  
Affiche une **valeur en temps réel** du paramètre en cours (par exemple, courant, vitesse ou assistance, selon le contexte d'affichage).

## Messages d'erreur

Code	Cause du problème
0X0000	Sans erreur
0X0001	Erreur BMS ou surtension
0X0002	Surchauffe de l'unité de commande
0X0004	Alimentation du moteur
0X0008	Capteur à effet Hall – moteur
0X0010	Surchauffe du moteur
0X0020	Protection contre les sous-tensions
0X0100	Vitesse trop élevée
0X0200	Erreur de communication – batterie
0X0400	capteur PAS
0X0800	Capteur de vitesse
0X1000	Erreur de communication – affichage

**Si l'erreur persiste ou apparaît différente de celle répertoriée ici, contactez votre revendeur.**

## Manipulation de la batterie spinale

### Allumer

Allumez la batterie avec l'interrupteur d'alimentation situé sur le dessus de la batterie.

### Manipulation

Pour retirer la batterie, faites d'abord glisser le tube de selle et la selle hors du cadre. La serrure est situé au bas de la batterie. Tournez ensuite la clé en position **UNLOCK** et retirez la batterie en tirant la poignée vers le haut.

L'insertion de la batterie s'effectue dans l'ordre inverse. Placez la batterie avec la rainure sur le rail de guidage, sinon elle ne glissera pas complètement.

Insérez la batterie avec précaution pour éviter d'endommager le connecteur avec un impact violent. Pour sécuriser la batterie, tournez la clé en position **LOCK** et retirez la clé.

### Vérification de l'état de charge de la batterie

Grâce à l'indicateur LED situé sur le dessus de la batterie, que vous activez en appuyant sur un bouton. La batterie doit être allumée. La batterie est à pleine capacité lorsque **4 LED** sont allumées.

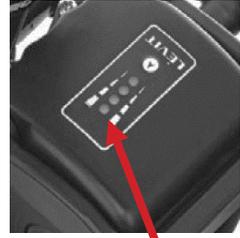
**diodes**(3 verts, 1 rouge). Si seule la **LED rouge** est allumée, cela signifie que la batterie est presque **vide et doit être chargée dès que possible**.



Interrupteur de  
batterie



Verrouillage



État de la

## Charger la batterie

Les batteries au lithium n'ont pas d'effet mémoire, **vous pouvez donc les recharger à tout moment**, idéalement après chaque utilisation du vélo électrique. En raison de l'autodécharge, qui entraîne une perte progressive de capacité, nous vous **recommandons de vérifier régulièrement la batterie** lors d'un stockage à long terme et de la recharger au niveau recommandé si la capacité diminue.

**60 – 80 %**sa capacité totale.

Vous pouvez charger la batterie soit directement sur le vélo électrique, soit la retirer du vélo électrique et la charger séparément. Éteignez toujours la batterie avant de la charger. Ne chargez les batteries que dans un environnement sec. **Le connecteur de charge n'est pas résistant aux éclaboussures. Idéalement, chargez la batterie à température ambiante (10 – 25 °C). La charge à des températures ambiantes inférieures à 0 °C ou supérieures à 40 °C peut sérieusement endommager la batterie.**

### Procédure

Connectez d'abord le chargeur à la batterie, puis connectez le chargeur à la source d'alimentation (230 V) et attendez que la LED du chargeur devienne **rouge**. Cela indique que la charge est en cours. La charge s'arrête automatiquement une fois la

batterie complètement chargée. Cependant, nous recommandons de déconnecter le chargeur de la batterie et de la source d'alimentation immédiatement après la charge. Le voyant de charge **deviendra alors vert**. L'interruption du processus de charge n'endommage en aucun cas la batterie.



**N'utilisez jamais une batterie visiblement endommagée.**

**Gardez les contacts de la batterie propres et secs.**

**Ne nettoyez pas la batterie avec des solvants (alcool, huile, diluants, etc.) ni avec du détergent ou de l'eau courante.**

**Ne jamais immerger la batterie dans l'eau ou tout autre liquide.**

**Empêchez les enfants et les personnes handicapées mentales ou physiques de manipuler la batterie sans la surveillance d'une personne responsable.**

**N'ouvrez pas la batterie.**

**N'exposez pas la batterie à la lumière directe du soleil, au feu ou à des températures élevées.**

**Ne portez pas de bagues ou d'autres bijoux en métal lorsque vous manipulez la batterie ou la retirez du vélo électrique. Une manipulation imprudente pourrait court-circuiter la batterie ou l'ensemble du système.**

# Entretien des vélos électriques

## Entretien de la batterie

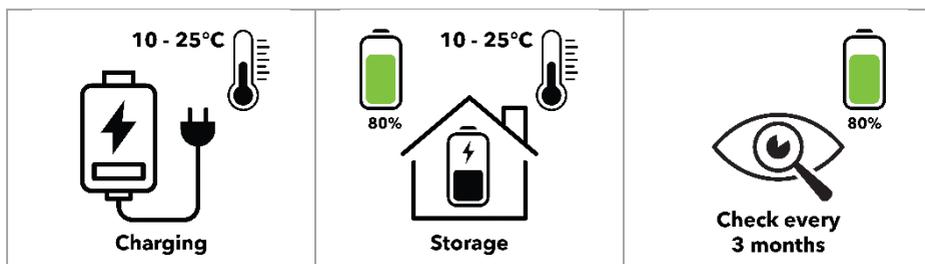
**Chargement**– n’attendez pas que la batterie soit complètement déchargée. Il est idéal de le charger lorsqu’il reste environ **20 %** d’énergie. Cela permet de prolonger la durée de vie de la batterie.

**Nettoyage**– garder la batterie propre et sèche. Lors du nettoyage du vélo électrique, évitez tout contact direct de l’eau avec la batterie.

**Stockage**– si vous n’utilisez pas le vélo électrique pendant une longue période, stockez la batterie dans un endroit sec à une température de **10 à 25°C**, rechargez-la au moins une fois par mois pour éviter qu’elle ne se décharge complètement.

Si vous stockez le vélo électrique hors service pendant une période prolongée (au moins 1 mois), nous vous recommandons de retirer les batteries du vélo électrique.

La batterie peut être déchargée à **0 %** de sa capacité pendant l'utilisation. Dans un tel cas, nous recommandons de charger les batteries dès que possible. La batterie peut être chargée à des intervalles plus courts (par exemple, lors de trajets plus longs). Cependant, pour une durée de vie plus longue de la batterie, nous recommandons de la charger régulièrement à **100 %**.



Chargez la batterie à une température ambiante de **10–25°C**

Stockez la batterie à **80 %** de charge à une température de **10–25°C**

Vérifiez la capacité de la **batterie tous les 3 mois**

## Entretien préventif avant de conduire

**Vérification des vis**– Vérifiez régulièrement le serrage de toutes les vis et écrous du vélo électrique, en particulier après de longs trajets ou transports.**Vérification du serrage des roues dans le cadre et la fourche**– vérifiez que vous n’avez pas de roue avant ou arrière desserrée dans le cadre.

**Pneus**– vérifier la pression des pneus et, si nécessaire, les gonfler à la pression recommandée indiquée sur le flanc du pneu. La pression correcte affecte considérablement l'autonomie maximale d'un vélo électrique.

**Freins**– vérifier que les freins fonctionnent correctement et ne sont pas usés. Si les plaquettes ou les disques de frein sont usés, remplacez-les.

## Lavage régulier

**Lavage doux**– laver le vélo électrique délicatement, éviter un jet d’eau fort qui pourrait endommager les composants électriques. Utilisez un chiffon doux et un détergent doux.

**Nettoyage de la chaîne**– nettoyez la chaîne et les engrenages après chaque sortie dans la boue ou sous la pluie. Utilisez un nettoyeur spécial chaîne puis lubrifiez-la.

## Lubrification

**Chaîne**– lubrifiez régulièrement la chaîne avec une huile spéciale pour chaîne, surtout après un lavage ou une conduite sous la pluie. Cela permet de réduire l’usure et d’améliorer les performances.

**Fourches et amortisseurs**– si votre vélo électrique est équipé d'une fourche à suspension ou d'amortisseurs, lubrifiez-les régulièrement avec un spray d'huile de silicone selon les recommandations du fabricant.

## Vérification des roues et des pneus

**État des pneus**– vérifier régulièrement l’état des pneus et les remplacer s’ils sont usés ou endommagés. Regardez le motif sur les pneus, une fois qu’il commence à s'estomper, il est temps de le remplacer.

**Pression des pneus**– maintenir la pression correcte des pneus, ce qui améliore le confort de conduite et réduit le risque de crevaison.

**Jeu dans les moyeux**– vérifier régulièrement le jeu latéral des roues. Une fois que les roues commencent à avoir du jeu, les moyeux doivent être nettoyés et réglés.

## Jantes et rayons –

**Contrôle et entretien** Il est essentiel de **vérifier régulièrement la tension des rayons** pour garantir la sécurité et la longévité de votre vélo électrique.

- Effectuez un **contrôle manuel périodique** en pressant deux rayons croisés entre vos doigts.  
Une **tension correcte** se reconnaît à une résistance modérée lors de cette pression.  
Si les rayons vous semblent **trop lâches**, il est recommandé de les **faire vérifier et resserrer** par un professionnel ou un atelier vélo.
- En cas de **fil ou de mamelon endommagé** (tête de rayon), **remplacez immédiatement** la pièce concernée pour éviter d'aggraver les dommages ou de compromettre la sécurité.

Un bon entretien des roues contribue à **préserver la stabilité, la précision de conduite** et à **éviter les voiles** ou ruptures de rayons.

## Service régulier

**Inspection professionnelle**– faites contrôler votre vélo électrique par un professionnel une fois par an. Le service comprend le diagnostic du moteur, la vérification des composants électriques et le réglage des pièces mécaniques.

**Mise à jour du logiciel**– si votre vélo électrique est doté de la possibilité de mettre à jour son logiciel, vérifiez régulièrement les nouvelles versions qui peuvent améliorer les performances et la sécurité.

## Sécurité de votre vélo électrique

- **Antivol de qualité**  
Utilisez toujours un **antivol robuste** pour sécuriser votre vélo électrique lorsque vous le laissez sans surveillance.  
Privilégiez les **zones bien éclairées** et fréquentées pour le stationner.
  - **Assurance**  
Il est fortement recommandé de souscrire une **assurance contre le vol et les dommages**, surtout pour les vélos électriques dont la valeur est significative.
-

## Entretien régulier – pour votre sécurité et la longévité du vélo

Un entretien préventif permet de **prolonger la durée de vie** de votre vélo, d'assurer une **utilisation sûre** et de maintenir un **confort de conduite optimal**.

### À vérifier avant chaque sortie :

- **Pression des pneus**
- **Freins :**
  - Contrôler l'**usure des plaquettes et des disques**
  - Vérifier la **fonctionnalité générale** des freins
  - Détecter toute **fuite de liquide** (pour les freins hydrauliques)

### À vérifier chaque semaine :

- **État des roues :**
  - Vérifier le **jeu dans les moyeux**
  - Détecter tout **rayon cassé**
  - Contrôler le **voilage de la jante**
- **Fourche à suspension / amortisseur arrière :**
  - Garder les **tiges de suspension propres et sans poussière**
  - **Lubrifier avec une huile de silicone** pour assurer un bon **Entretien régulier (suite)**
  - **À vérifier chaque mois :**
  - **Cadre du vélo**  
Inspecter visuellement les **soudures** et rechercher d'éventuelles **fissures**, en particulier dans les zones soumises à de fortes contraintes.
  - **Chaîne**  
Vérifier l'**usure de la chaîne** à l'aide d'une **jauge spécifique**, surtout sur un vélo électrique soumis à un couple plus important.  
Un contrôle régulier permet de prévenir l'usure prématurée de la **cassette** et du **dérailleur**.

- **Serrage des vis de liaison**  
Vérifier le **couple de serrage** recommandé par le fabricant.  
Un serrage excessif peut endommager les composants ou **affecter l'intégrité du cadre**.
- **Manivelles et boîtier de pédalier**  
Contrôler l'éventuel **jeu**, le **bon serrage des manivelles** et des **pédales**.
- **Câbles et gaines (Bowden)**  
Vérifier l'**état des câbles** et des **gaines** : présence de **desserrages**, d'**effilochements** ou de **corrosion**.
- **À effectuer chaque année :**
- **Inspection annuelle recommandée par LEVIT**  
LEVIT recommande de faire **entretenir votre vélo au moins une fois par an** par un professionnel.  
Cette révision permet de détecter à temps des **problèmes techniques** ou des signes de **négligence** dans la maintenance, et d'assurer un **fonctionnement optimal**.

## Questions fréquemment posées

### Comment dois-je prendre soin de la batterie ?

La meilleure façon de prendre soin de votre batterie est d'utiliser régulièrement votre vélo électrique. L'état optimal de la batterie pour une durée de vie plus longue se situe entre **20 % et 80 %** de charge. Avant d'utiliser le vélo électrique pour la première fois, nous vous recommandons de charger d'abord la batterie, puis d'utiliser le vélo électrique. Cela calibrera la batterie et augmentera sa durée de vie.

Essayez de revenir d'une balade avec au moins **10 %** de batterie. La batterie peut être déchargée à 0 % de sa capacité pendant l'utilisation. Dans un tel cas, nous recommandons de charger les batteries dès que possible.

La batterie peut être chargée à des intervalles plus courts (par exemple, lors de trajets plus longs). Cependant, pour une durée de vie plus longue de la batterie, nous recommandons de la charger régulièrement à **100 %**.

Si la batterie est complètement déchargée, connectez-la au chargeur et laissez-la se charger à **100 %**. En hiver, stockez la batterie dans un endroit sec avec une température comprise entre **10 et 25 °C** et une capacité chargée à environ **80 %**. Il vous suffit ensuite de le vérifier une fois par mois et si la capacité a diminué, de le charger pendant environ une heure.

### **Combien de kilomètres puis-je parcourir avec un vélo électrique ?**

L'autonomie ne peut jamais être déterminée ou garantie avec précision et dépend toujours de plusieurs facteurs : poids du cycliste, profil de la piste, utilisation de l'assistance électrique, conditions de température, état technique du vélo électrique, etc. Si vous avez un voyage plus long devant vous et que vous n'êtes pas sûr de l'autonomie, emportez un chargeur avec vous.

### **Quelle est la durée de vie de la batterie ?**

Tout comme l'autonomie, la durée de vie de la batterie ne peut pas être déterminée avec précision. L'utilisation régulière du vélo électrique et la recharge de la batterie augmentent sa durée de vie. Il y a une perte continue de capacité tout au long de la durée de vie de la batterie.

### **Que faire si ma batterie cesse de fonctionner ?**

Lorsque la batterie atteint la fin de sa durée de vie, vous devez acheter une nouvelle batterie. LEVIT dispose de la plupart des batteries en stock à ces fins et dans de tels cas, nous vous recommandons de visiter n'importe quel partenaire LEVIT et d'y acheter une nouvelle batterie. La batterie d'origine est recyclable et nous vous recommandons de la rapporter à n'importe quel point de collecte ou à votre revendeur.

### **Que dois-je faire avec mon vélo électrique pendant l'hiver ?**

Si vous n'utilisez pas le vélo électrique pendant une longue période, rangez-le dans un endroit sec à une température de **10 à 25 °C**. Retirez la batterie et assurez-vous qu'elle est chargée. Pour un stockage à long terme, retirez les batteries du vélo électrique et laissez-le chargé à environ **80 % (= chargez à 100 % de sa capacité, puis réduisez la capacité à 80 % en conduisant le vélo électrique)**.

Ne laissez pas la batterie déchargée pendant une longue période, car cela pourrait provoquer des dommages irréversibles. Si vous constatez que votre batterie est faible, chargez-la à pleine capacité, puis laissez-la refroidir. Vérifiez la batterie au moins une fois **tous les 3 mois** pour vous assurer que sa capacité n'est pas tombée en

**dessous de 50 %.** Lorsque la capacité de la batterie tombe en dessous de **50 %**, chargez à nouveau la batterie à **80 %** de sa capacité.

### **La vitesse de 25 km/h n'est pas suffisante, peut-on y faire quelque chose ?**

Après avoir atteint cette vitesse, le vélo électrique éteint le moteur, mais il n'utilise pas le moteur pour freiner de quelque manière que ce soit, vous pouvez donc continuer à pédaler comme un vélo ordinaire.

### **Quelle est la capacité de charge du transporteur ?**

Les vélos électriques LEVIT Forteco sont équipés d'un porte-bagages. La capacité de charge maximale est indiquée sur le dessus du support. Le non-respect de cette limite peut entraîner des dommages au porte-bagages ou au cadre du vélo électrique et donc la perte de la garantie !

Ces supports permettent également une installation rapide des accessoires grâce à la solution brevetée MIK.



**Si vous souhaitez faire pucer votre vélo électrique, vous devez savoir que le vélo électrique n'est alors pas adapté à une utilisation sur la voie publique et que les éventuelles pénalités pour une telle utilisation sont à la charge de l'utilisateur.**

**Si votre vélo électrique est équipé d'une puce électronique, la garantie du vélo électrique expirera.**

# Garantie et inspection de garantie

## Inspection de garantie

Pour garantir le bon fonctionnement de votre vélo électrique, il est recommandé d'effectuer une inspection de garantie après avoir parcouru **100 à 150 km**. Lors de cette inspection, le serrage de toutes les connexions, le réglage des freins et des vitesses ainsi que le système électrique seront vérifiés. L'inspection sera effectuée par le revendeur auprès duquel vous avez acheté le vélo électrique et sera confirmée dans le certificat de garantie.

Il est conseillé d'effectuer une inspection de garantie dans **les 3 mois** suivant le début de la garantie (généralement la date de vente) ou après avoir parcouru environ **100 à 150 km**. Le non-respect de l'inspection peut entraîner des dommages permanents au vélo électrique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de la garantie.

## Procédure de réclamation

- Soumettez toujours une réclamation concernant votre vélo électrique ou votre batterie au revendeur auprès duquel vous avez acheté le vélo électrique.
- Lors d'une réclamation, veuillez présenter une preuve d'achat, un certificat de garantie avec une inspection de garantie confirmée et les numéros de production enregistrés du cadre et de la batterie. Veuillez fournir le motif de la réclamation et une description du défaut.

## Conditions de garantie

- **24 mois** sur le cadre et les composants du vélo électrique – s'applique aux défauts de fabrication et aux défauts de matériaux autres que l'usure normale.
- **12 mois** sur la capacité de la batterie – la capacité nominale de la batterie ne descendra pas en dessous de 70 % de sa capacité totale dans les 12 mois suivant la vente du vélo électrique.
- La période de garantie est prolongée de la durée pendant laquelle le produit a été réparé sous garantie.
- La garantie s'applique uniquement au premier propriétaire.

## Conditions de garantie

- Le vélo électrique doit être utilisé exclusivement pour l'usage pour lequel il a été fabriqué (voir Catégories de vélos selon la norme EN 17406, page 6).
- Le vélo électrique doit être utilisé, stocké et entretenu conformément au manuel d'utilisation.
- Le contrôle de garantie doit être effectué dans **les 3 mois** suivant le début de la garantie ou après avoir parcouru environ **100 à 150 km**.

### **La réclamation sous garantie expire**

- Si le produit a été endommagé par la faute de l'utilisateur (accident, mauvaise manipulation, interférence avec la structure ou le système électrique, mauvais stockage, etc.).
- Après l'expiration de la période de garantie.
- En cas d'usure normale (par exemple usure des pneus, de la chaîne, de la cassette, des plateaux, des plaquettes de frein, etc.).
- Si le vélo électrique a été « pucé ».

## **Élimination des équipements électriques et électroniques (DEEE)**

Ne jetez pas votre vélo électrique, sa batterie ou ses composants électroniques avec les ordures ménagères.

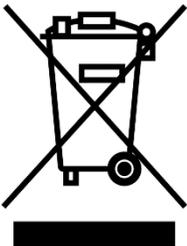
Conformément à la directive européenne **2012/19/UE** relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les composants électriques doivent être **recyclés séparément** pour protéger l'environnement et la santé humaine.

### **Que faire :**

- Déposez les batteries et les composants électroniques dans des **points de collecte agréés** (centres de recyclage, magasins spécialisés, services municipaux).
- Votre **revendeur LEVIT** ou un **centre de service agréé** peut également vous aider à éliminer correctement les anciens composants.

### **Pourquoi c'est important :**

- Les batteries contiennent des **substances dangereuses** (lithium, plomb, etc.) qui nécessitent un traitement spécifique.
- Un recyclage approprié permet de **réutiliser des matériaux précieux** et de réduire l'impact environnemental.



Les composants électriques et électroniques du vélo électrique, tels que le moteur, la batterie, l'écran, les capteurs et le câblage, ne doivent pas être jetés avec les déchets municipaux normaux. Ces composants contiennent des matériaux qui peuvent être nocifs pour l'environnement et la santé humaine s'ils ne sont pas éliminés correctement.

Pour une élimination appropriée de ces composants, il est important de les déposer dans des points de collecte désignés. Ces sites sont équipés pour le traitement et le recyclage en toute sécurité des équipements électriques et électroniques. Le dépôt aux points de collecte est généralement gratuit.

En éliminant correctement ces produits, vous contribuerez à préserver de précieuses ressources naturelles. Le recyclage permet de réutiliser des matériaux tels que les métaux et les plastiques, réduisant ainsi le besoin d'extraire de nouvelles matières premières. Cela contribue également à réduire la quantité de déchets dans les décharges et à prévenir les impacts négatifs potentiels sur l'environnement et la santé humaine.

Pour plus d'informations sur l'élimination correcte des équipements électriques et électroniques, veuillez contacter votre autorité locale ou vous rendre au point de collecte le plus proche. Les autorités locales et les points de collecte vous fourniront des informations sur la manière et l'endroit où vous pouvez déposer ces produits.

L'élimination inappropriée de ce type de déchets peut entraîner des amendes ou d'autres sanctions conformément à la réglementation nationale. Il est important de respecter les lois et réglementations concernant l'élimination des équipements électriques et électroniques pour éviter ces conséquences juridiques.

En suivant ces directives, vous contribuerez à protéger l'environnement et la santé des gens de votre communauté.

## **Modèles de vélos électriques**

**Ce manuel s'applique aux modèles suivants :**

- LEVIT Forteco

# Carte de garantie

Vendeur	
Revendeur de vélos :	Timbre:
Date de vente :	Signature:

Données sur le vélo	
Modèle:	Numéro de série:
Couleur:	Taille:

Inspection de garantie	
Commentaire:	Timbre:
Date de la tournée :	Signature:



**levit.bike**